

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1720

Artikel: Vaud, un canton SDF
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vaud, un canton SDF

André Gavillet

Le 14 mai 2002, un incendie non maîtrisé consumait en pleine nuit la salle du Grand Conseil vaudois. La toiture du bâtiment était précisément en réfection lourde lorsque le feu anéantit le chantier. Comme le Grand Conseil, durant les travaux, avait prévu de siéger à l'Aula du Palais de Rumine, il n'eut pas à interrompre ses sessions. Mais le provisoire dure toujours. Et l'esplanade où se dressait le Parlement n'est qu'une palissade, agrémentée de panneaux historiques et didactiques qui évoquent ce que fut ce haut lieu de la souveraineté cantonale.

Il est vrai qu'en septembre 2003 le Conseil d'Etat a fait voter un moratoire de dix-huit mois retardant le projet de restauration, vu la situation des finances cantonales. Le moratoire est échu, mais rien n'a bougé. Les finances sont rétablies, mais aucun crédit n'a été voté. Pourtant une motion enjoint le Conseil d'Etat de relancer les travaux. Ce sont les termes dont use le Conseil d'Etat pour la résumer. Relancer. Pour un peu, il écrirait qu'il n'y a pas le feu.

La capacité du canton à investir et à dépenser stimule - nous sommes en période électorale - les propositions. Mais il est un objet qui devrait s'imposer à tous, qui n'est pas une priorité ou une priorité des priorités, mais une évidence : la restauration de la salle du Grand Conseil. En 1803 sa construction fut un geste politique fort, décidé quand bien même les ressources financières étaient mal assurées. De surcroît la création de Perregaux, dans le style néo-classique, et l'hémicycle de la salle des délibérations (ce salon campagnard) furent une réussite architecturale. Elle crée l'obligation de s'en montrer digne.

L'ensemble de la place du Château devra être comprise dans le périmètre de restauration. La place n'est plus qu'un parc à voitures et le major Davel a depuis trop longtemps été dévolu au rôle de gardien du parking, notamment des voitures du Conseil d'Etat qu'il surveille de plus près.

Vaud a voulu se donner une nouvelle constitution. Qu'il se donne aussi un domicile fixe.